



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/90
CEP/AC.11/2003/1
29 novembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
(Session extraordinaire, Genève, 18 et 19* février 2003)

Groupe de travail préparatoire spécial composé
de hauts fonctionnaires pour le processus
«Un environnement pour l'Europe»
(Cinquième session, Genève, 19*-21 février 2003)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le mardi 18 février 2003, à 9 h 30

Mardi 18 février (Comité des politiques de l'environnement uniquement)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État des préparatifs du séminaire de printemps et de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe.
3. Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement.
4. Présentation de l'étude de la performance environnementale de la Géorgie et adoption des recommandations connexes.
5. Les politiques de l'environnement dans les pays en transition: enseignements tirés de 10 années d'études des performances environnementales.
6. Questions diverses.

* Le 19 février, le Comité des politiques de l'environnement et le Groupe de travail examineront des questions présentant un intérêt commun.

Mercredi 19 février (Comité et Groupe de travail)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Les politiques de l'environnement dans les pays en transition: enseignements tirés de 10 années d'études des performances environnementales.
3. Point sur les travaux entrepris en vue de l'élaboration d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement sous l'égide de la CEE:
 - a) Projet de protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques;
 - b) Projet de protocole à la Convention d'Aarhus relatif aux registres des rejets et transferts de polluants;
 - c) Projet d'instrument juridique sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières appelé à compléter la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.
4. Évaluation de l'environnement et rapport sur la question.
5. Éducation relative à l'environnement pour un développement durable.
6. Principes directeurs concernant le respect et l'exécution des normes environnementales.
7. Énergie et environnement.
8. Élimination progressive de l'essence au plomb.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la session commune.

Jeudi 20 et vendredi 21 février (Groupe de travail uniquement)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Avenir du processus «Un environnement pour l'Europe».
3. Rédaction de la Déclaration ministérielle.
4. Partenariats:
 - a) Stratégie environnementale pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale;
 - b) Environnement, eau et sécurité en Asie centrale;
 - c) Partenariats commerciaux en matière de gestion environnementale.

5. Ordre du jour de Kiev et organisation des travaux.
6. Question d'une réunion entre les ministres et les organisations non gouvernementales.
7. Point sur les autres activités préparatoires:
 - a) Questions liées à la diversité biologique;
 - b) Initiatives régionales en faveur des zones de montagne (convention des Carpates et instrument juridique pour la protection des écosystèmes de montagne dans le Caucase).
8. Dispositions financières:
 - a) Ressources nécessaires pour appuyer la participation à la Conférence ministérielle et aux réunions connexes;
 - b) Ressources nécessaires au niveau national pour organiser la Conférence.
9. Questions d'organisation concernant la Conférence ministérielle.
10. Calendrier des réunions ultérieures du Comité exécutif et du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires.
11. Questions diverses.
12. Clôture de la réunion.

NOTES EXPLICATIVES

Mardi 18 février 2003 (Comité des politiques de l'environnement uniquement)

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité doit en principe adopter l'ordre du jour de sa session extraordinaire.

Documentation:

Ordre du jour provisoire (ECE/CEP/90)

Point 2. État des préparatifs du séminaire de printemps et de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe

Le Comité sera informé du programme du séminaire de printemps sur le développement durable dans la région de la CEE (3 mars 2003), qui doit être organisé à l'occasion de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe (4-7 mars 2003). Il est prévu que la Commission se prononce sur le rôle qui lui incombe et les travaux à réaliser dans le cadre du suivi du plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.

Point 3. Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement

À sa neuvième session, en novembre 2002, le Comité a examiné le rapport de synthèse contenu dans les documents CEP/2002/2 et Add.1.

Le Comité doit en principe examiner le rapport de synthèse révisé en tenant compte des débats de la neuvième session et des observations formulées à cette occasion. La version définitive du projet de rapport sera présentée au Bureau du Comité à la fin du printemps, compte tenu des résultats de la cinquante-huitième session de la Commission (mars 2003) et de la Conférence ministérielle de Kiev (mai 2003). Le rapport est destiné à fournir au Comité des repères pour l'élaboration d'orientations stratégiques concernant l'environnement, ainsi que des indications sur son rôle futur.

Documentation:

Enjeux et nouvelles orientations des politiques environnementales de la CEE (CEP/2002/3).

Point 4. Présentation de l'étude de la performance environnementale de la Géorgie et adoption des recommandations connexes

Le Comité étudiera la performance environnementale de la Géorgie, qui fera l'objet d'un examen par des pairs. Les résultats des échanges de vues auxquels le Groupe d'experts aura procédé le 17 février 2003 seront présentés à cette fin. Le Comité doit en principe adopter les recommandations à adresser à la Géorgie.

Documentation:

Projet d'étude de la performance environnementale de la Géorgie (CEP/2003/3)

Point 5. Les politiques de l'environnement dans les pays en transition: enseignements tirés de 10 années d'études des performances environnementales

Lors de ses réunions tenues en mars et juillet 2002, le Bureau du Comité a examiné et accepté les propositions du secrétariat relatives à l'élaboration d'un rapport de synthèse fondé sur toutes les études des performances environnementales établies jusqu'ici, en tant que contribution éventuelle à la Conférence ministérielle de Kiev «Un environnement pour l'Europe».

À sa neuvième session, le Comité a examiné un projet de rapport sur les politiques de l'environnement dans les pays en transition et les enseignements tirés de 10 années d'études des performances environnementales. Les délégations ont été invitées à adresser au secrétariat pour le 15 novembre des observations écrites à incorporer dans le projet révisé à présenter au Comité et au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires à leurs sessions de février. Le rapport a été considéré comme une contribution utile à la Conférence ministérielle de Kiev.

Le Comité est invité à examiner la teneur du rapport et son résumé et à communiquer des suggestions complémentaires et des propositions de modification en vue de l'établissement de la version définitive de ces documents.

Documentation:

Les politiques de l'environnement dans les pays en transition: enseignements tirés de 10 années d'études des performances environnementales (CEP/2003/2 – CEP/AC.11/2003/13)
Résumé analytique (CEP/2003/8 – CEP/AC.11/2003/14)

Point 6. Questions diverses

Les délégations souhaiteront peut-être proposer d'autres questions à examiner.

Mercredi 19 février 2003 (Comité et Groupe de travail)

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité et le Groupe de travail doivent en principe adopter l'ordre du jour de leur session commune.

Documentation:

Ordre du jour provisoire (ECE/CEP/90 – CEP/AC.11/2003/1)

Point 2. Les politiques de l'environnement dans les pays en transition: enseignements tirés de 10 années d'études des performances environnementales

À sa troisième session (3-4 juillet 2002), le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires a examiné une ébauche de rapport sur ce sujet assortie d'annotations, publiée sous la cote CEP/AC.11/2002/17.

À sa quatrième session, il a examiné un projet de rapport sur les politiques de l'environnement dans les pays en transition: enseignements tirés de 10 années d'études des performances environnementales. Ce rapport a été considéré comme une contribution utile à la Conférence ministérielle de Kiev.

Compte tenu des débats, il a été décidé que le projet de rapport serait révisé et présenté en février au Comité des politiques de l'environnement et au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires en vue d'un plus ample examen. Les délégations ont également été invitées à adresser au secrétariat, avant le 15 novembre, des observations écrites à incorporer dans le projet révisé. Les membres sont invités à examiner la façon dont le rapport sera présenté à la Conférence de Kiev.

Documentation:

Les politiques de l'environnement dans les pays en transition: enseignements tirés de 10 années d'études des performances environnementales (CEP/2003/2 – CEP/AC.11/2003/13)
Résumé analytique (CEP/2003/8 – CEP/AC.11/2003/14)

Point 3. Point sur les travaux entrepris en vue de l'élaboration d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement sous l'égide de la CEE

Le secrétariat de la CEE fera le point sur les travaux entrepris en vue de l'élaboration des accords multilatéraux relatifs à l'environnement ci-après:

- a) Projet de protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques;
- b) Projet de protocole à la Convention d'Aarhus relatif aux registres des rejets et transferts de polluants;
- c) Projet d'instrument juridique sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières appelé à compléter la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.

Documentation:

Note sur les réunions extraordinaires des organes directeurs des quatre conventions de la CEE (CEP/AC.11/2003/25)

Point 4. Évaluation de l'environnement et rapport sur la question

Le Président du Groupe de travail de la surveillance de l'environnement a rendu compte au Comité des politiques de l'environnement à sa neuvième session, et le secrétariat de la CEE de concert avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires à sa quatrième session, de l'état d'avancement du rapport de Kiev et d'autres contributions concernant l'évaluation de l'environnement et la communication d'informations à ce sujet. Le Comité des politiques de l'environnement et le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires se sont félicités des progrès accomplis et ont souligné

l'importance de l'évaluation et de la surveillance. Certaines délégations ont suggéré que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de Kiev au titre d'un point distinct.

Le Président du Groupe de travail de la surveillance de l'environnement et l'Agence européenne pour l'environnement rendront compte des travaux préparatoires complémentaires consacrés à l'évaluation de l'environnement et à l'établissement d'un rapport sur la question.

Documentation:

Résumé analytique du troisième rapport paneuropéen d'évaluation (CEP/2003/9 – CEP/AC.11/2003/29)

Enseignements tirés des données recueillies en vue de l'élaboration du rapport de Kiev: conclusions (CEP/2003/10 – CEP/AC.11/2003/15)

Recommandations à l'intention des pays qui ne sont pas membres de l'AEE sur le renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement (CEP/2003/11 – CEP/AC.11/2003/16)

Principes directeurs pour l'élaboration des rapports nationaux sur l'état de l'environnement (CEP/2003/12 – CEP/AC.11/2003/17)

Point 5. Éducation relative à l'environnement pour un développement durable

Comme suite aux suggestions faites à la troisième session du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires, un groupe de rédaction, dirigé par la Suède et la Fédération de Russie, a été constitué en vue d'élaborer une stratégie d'éducation à l'environnement. Le groupe de rédaction s'est réuni pour la première fois le 9 septembre. Les résultats de cette réunion et de consultations ultérieures ont été présentés au Comité des politiques de l'environnement à sa neuvième session et au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires à sa quatrième session.

Les délégations ont souligné qu'une vision stratégique de l'environnement dans l'optique d'un développement durable nécessitait une coordination entre les ministres de l'environnement et de l'éducation et d'autres organes intéressés. Il a donc été décidé d'étudier, de concert avec le Conseil de l'Europe qui s'attachait à organiser des échanges de vues entre les ministères de l'éducation sur cette question, la possibilité de mettre au point un processus commun pour l'éducation en matière de développement durable.

Le Groupe de travail a prié la Commission économique pour l'Europe d'aborder cette question à sa session de mars dans le cadre du débat sur le développement durable.

Concernant les travaux futurs du groupe de rédaction susmentionné, qui devait se réunir le 22 novembre 2002 à Moscou, le Groupe de travail l'a chargé de fournir au Comité exécutif à sa réunion de janvier un document succinct sur l'éducation relative à l'environnement pour un développement durable portant sur les principaux enjeux et suggérant des mesures à prendre, qui pourrait servir de base à l'adoption de décisions par les ministres à Kiev.

Le Groupe de travail peut, à sa session de février, étudier la possibilité d'organiser, parmi les réunions et autres activités prévues en marge de la Conférence de Kiev, un séminaire sur les meilleures pratiques d'éducation en matière d'environnement pour un développement durable.

Documentation:

Projet de stratégie sur l'éducation au développement durable (CEP/2003/13
– CEP/AC.11/2003/19)

Point 6. Respect et exécution des normes environnementales

Il a été signalé au Comité des politiques de l'environnement, à sa neuvième session, et au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires, à sa quatrième session, que les principes directeurs concernant le respect et l'exécution des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans la région de la CEE avaient fait l'objet d'un accord.

Le document y relatif est présenté pour adoption et approbation ultérieure à la Conférence de Kiev.

Documentation:

Principes directeurs concernant le respect des normes environnementales (CEP/2003/7
– CEP/AC.11/2003/18)

Point 7. Énergie et environnement

À la neuvième session du Comité des politiques de l'environnement et à la quatrième session du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires, le secrétariat de la Charte de l'énergie a fait état d'un projet de déclaration de politique générale sur l'efficacité énergétique, en tant que contribution éventuelle à la Déclaration ministérielle.

À cette occasion, le secrétariat de la CEE a rendu compte de l'état d'avancement des travaux entrepris pour élaborer des principes directeurs concernant la réforme de la tarification de l'énergie et des subventions dans ce secteur.

Le Comité et le Groupe de travail souhaiteront peut-être examiner les progrès supplémentaires réalisés dans ces domaines.

Documentation:

Principes directeurs concernant la réforme de la tarification de l'énergie
(CEP/2003/14 – CEP/AC.11/2003/9)

Principes directeurs concernant la réforme des subventions dans le secteur de l'énergie
(CEP/2003/14/Add.1 – CEP/AC.11/2003/9/Add.1)

Contributions de la Charte de l'énergie à la Déclaration ministérielle (CEP/AC.11/2003/24)

Point 8. Élimination progressive de l'essence au plomb

Le Comité et le Groupe de travail seront informés de l'état d'avancement de la stratégie visant à éliminer progressivement l'essence au plomb.

Documentation:

Résumé des travaux concernant l'élimination progressive de l'essence au plomb
(CEP/2003/15 – CEP/AC.11/2003/12)

Point 9. Questions diverses

Les délégations auront peut-être des questions supplémentaires à examiner.

Point 10. Clôture de la session

Les présidents, avec le concours du secrétariat, récapituleront les principales conclusions et décisions.

Jeudi 20 et vendredi 21 février 2003 (Groupe de travail uniquement)

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail doit en principe adopter l'ordre du jour de sa cinquième session.

Documentation:

Ordre du jour provisoire (CEP/AC.11/2003/1)

Point 2. Avenir du processus «Un environnement pour l'Europe»

À sa troisième session, le Groupe de travail a constitué un groupe de rédaction chargé d'élaborer un texte sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe». Ce groupe s'est réuni à Genève les 12 septembre et 2 octobre 2002 pour établir un projet de texte que le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires a examiné à sa quatrième session. Ce texte a été bien accueilli et considéré comme une importante contribution aux préparatifs de la Conférence de Kiev.

La troisième réunion du groupe de rédaction doit se tenir le 3 décembre, également à Genève. Les membres du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires ont été priés de faire parvenir leurs observations écrites au secrétariat de la CEE au plus tard le 18 novembre 2002 pour que le groupe de rédaction puisse à nouveau revoir le document. Le texte révisé sera communiqué au Groupe de travail à sa cinquième session, pour examen.

Documentation:

Rapport du groupe de rédaction sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe» (CEP/AC.11/2003/7)

Point 3. Rédaction de la Déclaration ministérielle

À sa quatrième session, le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires a décidé que la Présidente élaborerait l'avant-projet d'éléments susceptibles d'être inclus dans la Déclaration ministérielle en concertation avec un petit groupe de rédaction, qui se réunirait le 4 décembre à Genève. Il a également été décidé que le Comité exécutif, qui serait chargé de poursuivre la rédaction de la Déclaration ministérielle, examinerait et réviserait l'avant-projet à sa réunion de janvier 2003 et le présenterait au Groupe de travail à sa cinquième session.

Documentation:

Projet de déclaration ministérielle (CEP/AC.11/2003/6)

Point 4. Partenariats

a) Stratégie environnementale pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale

À sa quatrième session, le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires a été informé des principales conclusions de la troisième réunion de l'Organe directeur et des réunions d'experts concernant l'élaboration d'une stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, tenues à Tbilissi du 13 au 17 octobre 2002.

Il a été convenu que l'avant-projet de stratégie serait adressé aux États pour observations (à communiquer le 10 décembre 2002 au plus tard), après quoi il ferait l'objet d'un examen plus approfondi au niveau national et serait à nouveau revu et mis au point à la quatrième réunion de l'Organe directeur (Tbilissi, 8 et 9 février 2002).

Comptant avoir une occasion d'examiner le texte définitif à sa cinquième session, en février 2003, le Groupe de travail a décidé que la stratégie figurerait à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev. Les questions éventuelles liées aux moyens institutionnels ou autres de mise en œuvre seraient également envisagées dans le cadre des débats du Groupe de travail sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe».

Le Groupe de travail a invité le secrétariat à élaborer des propositions concernant la procédure d'approbation de la stratégie, que le Comité exécutif examinerait à sa réunion de janvier 2003, et le Groupe de travail en février 2003.

Documentation:

Partenariats dans le cadre de la stratégie environnementale pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale (CEP/AC.11/2003/26)

Note d'information du secrétariat sur les procédures d'approbation de la stratégie

b) Environnement, eau et sécurité en Asie centrale

Le secrétariat a rendu compte au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires à sa quatrième session des résultats de la réunion de haut niveau des représentants des ministères de l'environnement des pays d'Asie centrale (Khoudjand (Tadjikistan), 1^{er}-2 octobre 2002). Les pays d'Asie centrale avaient proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev un point intitulé «Environnement, eau et sécurité, bases du développement durable», qui serait fondé sur leur initiative relative au développement durable lancée au Sommet de Johannesburg. Un texte juridique sur la coopération régionale pourrait être élaboré après la Conférence.

Les pays d'Asie centrale ont proposé d'établir, en prévision de la Conférence de Kiev proprement dite, une note à adopter contenant des engagements, par exemple une déclaration ou une charte régionale. La délégation kazakhe, s'exprimant au nom des pays d'Asie centrale, a offert d'accueillir une autre réunion pour examiner cette question.

Le Groupe de travail a jugé la question très importante et il a été convenu d'y revenir à la cinquième session.

Documentation:

Propositions concernant l'environnement, l'eau et la sécurité en Asie centrale (CEP/AC.11/2003/11).

c) Partenariats commerciaux en matière de gestion environnementale

À sa quatrième session, le Groupe de travail a étudié la possibilité de consacrer un point de l'ordre du jour ou une réunion en marge de la Conférence au rôle des milieux d'affaires en matière de gestion environnementale. Il a prié l'Équipe spéciale du programme d'action pour l'environnement (PAE) et le Comité de préparation des projets (CPP) de formuler des propositions concrètes à ce sujet pour examen à sa cinquième session.

Point 5. Ordre du jour de Kiev et organisation des travaux

Comme suite aux débats menés à la quatrième session du Groupe de travail, il a été décidé que la Présidente présenterait une proposition révisée concernant l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la Conférence de Kiev.

Documentation:

Projet révisé d'organisation des travaux pour la Conférence de Kiev.

Point 6. Question d'une réunion entre les ministres et les organisations non gouvernementales

Le représentant de l'organisation non gouvernementale EcoForum fera le point sur le projet d'organisation d'une réunion entre les ministres et les ONG durant la Conférence de Kiev pour examen par le Groupe de travail.

Documentation:

Propositions relatives à l'organisation d'une réunion entre les ministres et les ONG (CEP/AC.11/2003/28)

Point 7. Point sur les autres activités préparatoires

a) Questions liées à la diversité biologique

Le Conseil de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère se réunira en janvier 2003 afin de se prononcer sur des projets d'engagements à proposer à la Conférence de Kiev pour examen et décision. Son secrétariat fera le point sur les résultats de cette réunion, y compris une résolution sur la mise en œuvre des objectifs de diversité biologique au niveau régional et l'intégration de la diversité biologique dans les politiques sectorielles.

Le représentant de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe rendra compte d'un projet consistant à présenter un document d'information sur un cadre de coopération entre la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.

Documentation:

Résolution sur la diversité biologique (CEP/AC.11/2003/22)

b) Initiatives régionales en faveur des zones de montagne

À sa troisième session, le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires a été informé de l'état d'avancement des travaux entrepris en vue de l'élaboration d'instruments juridiques visant à assurer la protection des écosystèmes de montagne dans les Carpates et le Caucase. Il a été confirmé que la convention relative aux Carpates serait disponible lors de la Conférence. L'instrument juridique sur les montagnes du Caucase ne sera pas prêt à temps.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement présentera un rapport d'activité sur la convention relative aux Carpates.

Documentation:

Note du PNUÉ sur la convention relative aux Carpates

Point 8. Dispositions financières

Le secrétariat de la CEE fera le point sur les ressources financières nécessaires pour assurer une participation suffisamment large et représentative à la Conférence de Kiev et aux réunions connexes.

Le secrétariat de la Conférence de Kiev informera le Groupe de travail de l'état de son budget national.

Documentation:

Note du secrétariat de la CEE sur l'état du Fonds d'affectation spéciale du processus «Un environnement pour l'Europe»

Note du secrétariat de la Conférence de Kiev sur le budget national

Point 9. Questions d'organisation concernant la Conférence ministérielle

La Présidente présentera au Groupe de travail des renseignements sur l'état d'avancement des préparatifs entrepris au niveau national en vue de la Conférence de Kiev de 2003 et sur les résultats des réunions du Comité national d'organisation.

Le secrétariat de la CEE présentera des informations détaillées sur les questions d'organisation réglées à ce jour, notamment les dispositions prises en matière de participation, d'inscription, de documentation et d'activités parallèles.

Documentation:

Note du secrétariat de la CEE sur les questions d'organisation

Liste des documents établis pour la Conférence de Kiev (CEP/AC.11/2003/8)

Liste des activités parallèles organisées en marge de la Conférence de Kiev (CEP/AC.11/2003/10)

Point 10. Calendrier des réunions ultérieures du Comité exécutif et du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires

Le Groupe de travail est invité à faire des observations au sujet du projet de calendrier des réunions du Comité exécutif et du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires.

Documentation:

Note du secrétariat sur le calendrier des réunions

Point 11. Questions diverses

Les délégations souhaiteront peut-être proposer d'autres questions à examiner.

Point 12. Clôture de la session

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les principales conclusions et décisions.
